



Service Hygiène & Sécurité

Fiche n°89

Mai 2018

La Berce du Caucase

Récit tiré d'un article de presse : Par un après-midi ensoleillé de juin, une habitante s'attaque au désherbage de son terrain manuellement. Pendant plusieurs heures, la jeune femme, en T-shirt arrache les mauvaises herbes de son jardin et du talus mitoyen de la propriété. Elle se pique à plusieurs reprises en pensant que c'était avec un yucca. Le lendemain, les traces rouges sur son bras sont plus sévères, sa main est boursouflée, elle décide de consulter un médecin. Rassurant, le généraliste prescrit une pommade à la cortisone en remède à une éventuelle allergie au yucca. Au cours de la nuit, presque 48 heures après la séance de désherbage, les symptômes s'aggravent : son bras est en proie à une sensation de chaleur et d'engourdissement, les premières cloques apparaissent, sa main est gonflée avec un œdème.



Un paysagiste contacté par l'habitante et voyant les photos de ses lésions pense aussitôt à la Berce du Caucase. Identifiée, cette plante est effectivement localisée sur le talus jouxtant la parcelle. Cinq jours après le contact, la jeune femme a reçu des soins relevant du protocole appliqué aux grands brûlés et un arrêt de travail d'une semaine lui a été notifié.

Risques

La sève (incolorre) de la Berce du Caucase contient des toxines phototoxiques (elles réagissent en présence de lumière). Elles peuvent provoquer des inflammations et des **brûlures de la peau** pouvant aller jusqu'au second degré (cloque et œdème), ces séquelles n'apparaissent que plusieurs heures après l'exposition.

Si la zone touchée par la sève n'est pas exposée à la lumière pendant plusieurs jours, la réaction inflammatoire ne se déclenche pas.

Outre, les risques pour la santé humaine, la Berce du Caucase représente aussi un risque :

- pour l'environnement de par sa croissance rapide et sa grande taille qui lui permet de monopoliser l'espace au détriment d'autres espèces ;
- pour les activités humaines : amplification de l'érosion des berges, difficulté d'accès pour les promeneurs et pêcheurs, surcoût liée à la gestion spécifique des foyers de Berce.

La Berce du Caucase est classée en Pays de la Loire comme plante invasive potentielle causant des problèmes à la santé humaine, ayant tendance à montrer un caractère envahissant et comme espèce exotoxique envahissante au titre de la biodiversité par un règlement Européen.



Comment reconnaître la Berce du Caucase ?

- Elle se caractérise d'abord par sa très grande taille qui peut atteindre 4 mètres de hauteur ;
- La tige est épaisse, creuse et peut dépasser 10 cm de diamètre, elle comporte des taches pourpre ;
- Feuilles alternes, très découpées en 3 ou 5 divisions, mesurant de 50 cm à 1 m de longueur et jusqu'à 1 m 50 de largeur. Elles sont glabres ou faiblement pubescentes sur la face inférieure ;
- Les fleurs sont blanche et disposées en ombelles constituées de plus de 50 rayons, d'un diamètre de 50 cm et des fruits de 10 à 14 mm bordés de poils hérissés.



Photo : « Wikipedia »



Opération de décolletage en Normandie (photo : « Le Réveil Normand »)

Comment réagir face à la découverte d'un plant de Berce du Caucase ?

- Contacter le FDGDON 49** (coordonnées en fin de fiche) qui saura apporter des conseils dans la gestion du foyer le cas échéant. En effet, la gestion du foyer pourra être différente en fonction de son importance, de sa localisation, du type de terrain et de la période (avant ou après floraison) ;
- L'arrachage est préconisé avant la production de graines (printemps/été), celui-ci s'effectue en sectionnant la plante sous le collet, au moins à 15 cm en-dessous de la surface du sol afin d'éviter de nouvelles repousses. Si la floraison a eu lieu et que les graines sont encore présentes, il est conseillé de couper toutes les ombelles, de les faire sécher à l'abri puis de les incinérer afin d'éviter la dispersion des graines. Dans tous les cas, les intervenants devront s'équiper de protections individuelles (voir ci-dessous) ;
- Si le foyer de Berce est accessible aux tiers, il est conseillé de baliser le terrain et d'informer ceux-ci du potentiel danger par des panneaux.

Equipement de Protection Individuelle

En cas d'intervention sur un foyer de Berce du Caucase, il est nécessaire de protéger la peau de l'intervenant de tout contact direct avec la plante. Aussi, le port d'un Equipement de Protection Individuelle adapté est indispensable, il sera composé de :

- gants imperméables ;
- bottes imperméables ;
- vêtement de travail ou combinaison non absorbant protégeant l'intégralité du corps ;
- visière (protection des yeux et du visage).



Tous les éléments réutilisables (outil, EPI) ayant été en contact avec la sève doivent être nettoyés à l'eau et au savon. Pour retirer les EPI, on commencera par la visière, puis les bottes, puis le vêtement de travail et on finira par retirer les gants. Les EPI seront retirés avec précaution, par retournement, si possible, pour éviter le contact avec d'éventuelles traces de sève.

Que faire en cas de contact avec la sève ?

Les mesures à prendre consistent à retirer la sève de la peau, sans étendre la zone touchée, et de protéger cette dernière de la lumière le temps que l'effet photosensibilisateur de la toxine disparaisse.

Par conséquent, en cas de contact de la peau avec la sève, les mesures suivantes doivent être prises immédiatement :

- ① demander un avis médical, notamment si une muqueuse est touchée (œil, bouche) ;
- ② appliquer un papier absorbant sur la peau aux endroits où se trouve la sève sans frotter pour éviter d'étendre la zone touchée ;
- ③ laver la zone touchée au savon ;
- ④ rincer abondamment à l'eau ;
- ⑤ éviter l'exposition de la zone touchée à la lumière pendant au moins 48 heures, le temps de la disparition de l'effet photosensibilisateur.

La Berce Commune (communément appelée « patte d'ours »)

Nettement moins grande que la Berce du Caucase, mais beaucoup plus répandue, la Berce Commune présente aussi un risque de phototoxicité (moindre que la Berce du Caucase) par contact avec la sève pour les personnes présentant un terrain favorable.

Il conviendra donc aussi de protéger la peau du contact avec la sève en cas d'intervention sur cette plante.

La Berce Commune affectionne les sols riches et humides. On la trouve dans les lisières, les fossés, les lieux embroussaillés, aux abords des haies, aux rebords des prés.



Bibliographie

Site Internet FREDON* Pays de la Loire :

<http://www.fredonpdl.fr/index.aspx>

Fiche FREDON* Pays de la Loire sur la Berce du Caucase :

http://www.fredonpdl.fr/iso_album/flash_sanitaire_n2_vf.pdf

Contact FDGDON** Maine et Loire :

Tél : 02 41 37 12 48 fdgdon49@orange.fr

Wikipedia : https://fr.wikipedia.org/wiki/Heracleum_mantegazzianum

https://fr.wikipedia.org/wiki/Heracleum_sphondylium

*Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

**Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles

**Pour toute information complémentaire
Contactez notre Conseiller Hygiène et Sécurité,
Au 02 41 24 18 80**